Nations Unies A/59/416

Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2004
Français
Original: chinois

Cinquante-neuvième session
Point 25 de l'ordre du jour
Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 5 octobre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au cours du débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale qui vient de s'achever, quelques rares pays ont à nouveau soulevé la question dite de la « représentation de Taiwan auprès de l'Organisation des Nations Unies ». Nous condamnons fermement ce qui constitue une ingérence grossière dans les affaires de la Chine, dans l'enceinte solennelle de l'Organisation des Nations Unies, et nous y sommes résolument opposés.

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à préciser officiellement la position de la Chine à ce sujet :

1. Taiwan fait partie intégrante du territoire chinois depuis l'antiquité. Tant la Déclaration du Caire de 1943 que la Proclamation de Potsdam de 1945 ont réaffirmé sans équivoque la souveraineté de Chine sur Taiwan, au regard du droit international. Il n'existe qu'une Chine dans le monde et le Gouvernement de la République populaire de Chine est l'unique gouvernement légitime représentant l'ensemble de la Chine. Il s'agit d'un fait objectif que nul ne peut modifier. À ce jour, les États Membres de l'Organisation, dans leur écrasante majorité, entretiennent des relations diplomatiques avec la Chine. Tous reconnaissent qu'il n'y a qu'une seule Chine et que Taiwan fait partie de la Chine.

2. La question de la représentation de la Chine à l'ONU a depuis longtemps été réglée une fois pour toutes, sur les plans politique, juridique et procédural. En 1971, à sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante la résolution 2758 (XXVI) dans laquelle elle reconnaissait sans équivoque que les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine étaient les seuls représentants légitimes de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Taiwan étant une région de la Chine, elle est tout naturellement représentée par la Chine à l'ONU. Partant, la question dite de la « représentation de Taiwan auprès de l'Organisation des Nations Unies » n'a tout simplement pas lieu d'être. Toute tentative de déformer, voire de nier, la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale est parfaitement vaine.

04-54054 (F) 111004 111004
0454054

3. L'Organisation des Nations Unies est une organisation intergouvernementale composée d'États souverains. En tant que partie intégrante de la Chine, Taiwan ne peut prétendre à participer, sous quelque nom ou prétexte que ce soit, aux travaux et aux activités de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées. Cette année encore, le 15 septembre, le Bureau de l'Assemblée générale a refusé catégoriquement d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée la question dite de la « représentation de Taiwan auprès de l'Organisation des Nations Unies ». Voilà qui témoigne clairement de la détermination d'un très grand nombre d'États Membres à respecter la Charte des Nations Unies et la résolution 2758 (XXVI) et prouve également que la tentative des autorités taiwanaises de diviser la Chine en soulevant cette question est vouée à l'échec.

4. Pour la Chine, la question de Taiwan est un problème strictement interne. La position du Gouvernement chinois sur cette question est ferme et sans ambiguïté. Nous continuons d'adhérer aux principes fondamentaux qui s'appuient sur le concept de « réunification pacifique – un pays, deux systèmes » énoncé par M. Deng Xiaoping, ainsi qu'à la « Proposition en huit points visant à développer les relations de part et d'autre du détroit et à promouvoir la réunification pacifique de la patrie » de M. Jiang Zemin. L'adhésion au principe de l'unicité de la Chine est essentielle à l'établissement de relations entre les deux rives du détroit et à une réunification pacifique. Le Président Hu Jintao a récemment déclaré que la Chine tenterait par tous les moyens, et avec la plus grande sincérité, de parvenir à une réunification pacifique, mais qu'elle ne tolérerait aucune tentative de sécession. Un milliard trois cent millions de Chinois, y compris nos compatriotes taiwanais, aspirent ardemment à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriales du pays et à réaliser rapidement la réunification complète de la patrie. Aucun individu, aucune force ne pourra ébranler ni arrêter cet élan.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, au titre du point 25 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de la République populaire
de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Wang **Guangya**